



Communiqué de presse

21^e colloque de l'Observatoire SMACL

Les collectivités territoriales face aux conflits d'intérêts

24 octobre 2022

Paris, le 20 octobre 2022 – L'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale et associative a réuni pour la 21^e édition de son colloque #CollObs, des acteurs et experts de terrain. Une journée qui a permis aux participants de mieux appréhender le cadre juridique et de s'enrichir des retours d'expérience sur un thème d'actualité : les conflits d'intérêts.

Jérôme BALOGE, Président de SMACL Assurances Mutuelle, maire de Niort et président de la communauté d'agglomération du Niortais, a ouvert cette journée, rappelant ainsi l'importance pour les élus d'être les premiers acteurs de leur prévention : « Pour un élu, conduire sa politique municipale ou communautaire, c'est faire des choix. Pour faire ces choix, il doit parfois se retirer, c'est curieux de le présenter ainsi mais c'est bien là ce qui est préconisé pour éviter le soupçon de prise illégale d'intérêt ».

Olivier RENUCCI, chef du département du conseil aux acteurs publics, au sein de la sous-direction du conseil, de l'analyse et des affaires internationales de l'Agence française anticorruption (AFA), a pris le relais pour présenter un état des lieux des mesures de prévention et de détection des atteintes à la probité dans le secteur public local.

Trois tables rondes ont rythmé cette édition dédiée aux conflits d'intérêts.

Analyser et décortiquer le cadre juridique applicable aux acteurs publics locaux

M^e Yvon GOUTAL, M^e Éric LANDOT et M^e Philippe BLUTEAU dressent le même constat : « les nouveaux textes issus de la loi dans la confiance de l'institution judiciaire et de la loi 3DS, n'améliorent pas la sécurité juridique des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux. »

Partager les retours de terrain et perspectives d'évolution des textes

Dominique CAP, Amaury BRANDALISE, et Nadège HAVET, ont mis en lumière la « saisissante » réalité des élu.e.s accusés de conflits d'intérêts et ont permis de saisir la logique, les limites et les excès de l'application de la loi.



OBS'
SMACL

Contact presse : **Cécile Mexandeu**
c-mexandeu@smacl.fr – 06 64 02 87 99

Jérôme DESCHÈNES, Olivier GUILLAUMONT, Anne RINNERT et Élise UNTERMAIER-KERLÉO ont partagé pendant plus d'une heure leurs expériences et conseils de déontologues internes et externes. Comme l'a justement rappelé Élise Untermaier-Kerléo « la déontologie est un sujet transpartisan. », complété par Olivier GUILLAUMONT « La déontologie, c'est l'art de se poser une question avant qu'il ne soit trop tard. ».

La conclusion de ce colloque est revenue à **Élodie BLAQUIÈRES, membre du conseil d'administration de SMACL Assurances, directrice de l'Association des maires du département de l'Hérault**, qui a tenu à souligner toute l'importance de ce partage d'expériences et cette transmission des savoirs afin de rendre accessible ce domaine qui peut paraître abrupt.



Ce colloque a fait l'objet d'un compte-rendu synthétique. L'intégralité des échanges seront publiés en avril 2023 dans notre collection LES ACTES. Les vidéos replay de la journée seront prochainement disponibles sur www.smacl.fr.

Zoom sur les conflits d'intérêts dans l'étude 2022 « Les collectivités et les élu.e.s face aux risques »...

Autre temps fort de cette édition, la présentation en exclusivité d'une sélection de chiffres concernant les conflits d'intérêts tirés d'une étude plus large réalisée par Infopro digital études pour le Courrier des Maires et SMACL Assurances auprès de 335 répondants : maires (76%), élu.e.s (14%), et DGS ou DGA (10%). L'intégralité de cette étude sera disponible **à partir du 10 novembre**. Parmi les chiffres 2/3 des élu.e.s considèrent que le niveau d'exposition aux conflits d'intérêts est faible ou modéré et 45% d'entre eux ne connaissent pas ou pas bien la nouvelle définition du délit de prise illégale d'intérêts.

2/3

des élu.e.s considèrent que le niveau d'exposition au conflit d'intérêts est faible ou modéré.

Étude réalisée en ligne du 27 juin 2022 au 28 août 2022 par Infopro digital études pour le Courrier des Maires et SMACL Assurances.



et dans le rapport annuel de l'Observatoire SMACL

Comme le révèle le rapport annuel 2021, le conflit d'intérêts est un des premiers motifs de mise en cause des élus. Sur la mandature 2014-2020, 36,7 % des motifs de poursuites des élus sont constitués par des manquements au devoir de probité, au 1^{er} rang desquels figure la prise illégale d'intérêts. Le conflit d'intérêts représente donc une zone de vigilance pour les élus et par extension les fonctionnaires territoriaux.



Téléchargez le rapport annuel 2021

www.smacl.fr/rapport-obssmacl

À paraître en janvier 2023, la nouvelle édition du Rapport annuel 2022 sur « Le risque pénal des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux » de l'Observatoire SMACL.

À PROPOS DE

L'OBSERVATOIRE SMACL

Créé en partenariat avec des associations d'élus locaux et de fonctionnaires territoriaux, l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale et associative est **un outil de prévention et d'analyse reconnu par les acteurs publics**. Il apporte une veille juridique et réglementaire précieuse aux assurés des entités SMACL Assurances et SMACL Assurances SA (filiale du groupe MAIF).

Engagé à soutenir les associations partenaires, les élus locaux, les fonctionnaires territoriaux et les responsables associatifs dans leurs missions quotidiennes, il anime également des journées de sensibilisation et d'information tout au long de l'année. Au service de l'intérêt général, il véhicule ainsi les valeurs de responsabilité, de solidarité et d'écoute portées par SMACL Assurances et le Groupe MAIF.

Seul organisme en France à étudier et à construire une représentation du risque pénal de la vie publique locale, l'Observatoire SMACL publie chaque année un rapport complet sur le sujet. Particulièrement actif sur les réseaux sociaux, il est aujourd'hui une source d'informations incontournable pour nos assurés et pour les médias.

observatoire-collectivites.org



SMACL ASSURANCES

SMACL Assurances accompagne, depuis près de 50 ans, les collectivités et les territoires.

Créée par et pour les élus locaux, SMACL Assurances est un assureur solidaire et engagé.

Au fil des années, elle a construit une relation authentique avec ses assurés, fondée sur la confiance, la responsabilité et l'écoute.

Parce qu'ils sont tous différents, accompagner les territoires est un défi quotidien qui nécessite une parfaite connaissance de leur réalité économique, sociale et environnementale.

SMACL Assurances a donc développé des produits et des offres sur mesure, parfaitement calibrés aux besoins de ses assurés, qu'il s'agisse de collectivités, d'associations ou, plus récemment, d'entreprises locales.

Forgée dans le creuset du mutualisme, SMACL Assurances rejoint aujourd'hui le Groupe MAIF. Elle lui apporte sa proximité avec les territoires, ses offres compétitives et son expertise au service des acteurs publics et économiques locaux.

smacl.fr

